

Communiqué de presse

Puni.es d'avoir été malades : Les agent.es de l'éducation nationale paient l'addition en novembre !

Le gouvernement Bayrou a infligé une amputation de 10 % de la rémunération des agent.es de la fonction publique placé.es en Congé Maladie Ordinaire (CMO) à compter du 1^{er} mars 2025. Depuis, la FSU, avec l'ensemble des organisations syndicales de la fonction publique, ne cesse de le dénoncer et d'exiger l'abandon de cette mesure.

En plus de pâtir d'une mesure injuste punissant les personnels malades, y compris les femmes en situation de grossesse placées en arrêt maladie, les agent.es qui ont été placés en congé maladie ordinaire vont aussi subir les conséquences du dysfonctionnement du ministère: ils doivent en effet rembourser aujourd'hui l'ensemble des sommes qui n'auraient pas dû leur être versées depuis le 1er mars.

Les mobilisations de la rentrée ont contraint le gouvernement à déposer un amendement au Projet de loi de finances pour que les femmes en situation de maternité bénéficient d'une troisième semaine de congé pour grossesse pathologique afin de compenser la perte de rémunération. C'est très insuffisant, et au vu des débats parlementaires, il est impossible à ce stade de savoir si cette mesure sera effectivement mise en place.

Cette diminution 10 % de la rémunération en CMO et le jour de carence imposé en 2018 sont des mesures stigmatisantes et punitives pour les personnels malades. Elles pèsent sur le pouvoir d'achat des agent.es de la fonction publique, tout comme le refus de toutes mesures de revalorisation des carrières et des rémunérations.

La FSU reste mobilisée pour l'augmentation des salaires et l'abrogation des mesures contre les agentes et agents malades.

Elle appelle à renforcer le rapport de force, notamment par la grève et les manifestations le mardi 2 décembre, pour gagner la justice sociale, fiscale et environnementale.

Bagnolet, le 26 novembre 2026